



ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG OCCITANIE

S'engager pour chacun, agir pour tous

DECLARATION CFDT

Changement horaire MDD Cahors (CSE mai 2026)

DECLARATION DE L'ENSEMBLE DES ELUS ET REPRESENTANT CFDT

Ce changement des horaires collectifs de la Maison du Don de Cahors s'inscrit pleinement dans la dynamique plasma engagée par l'EFS au bénéfice du soutien au LFB.

Les élus CFDT connaissent la motivation des personnels du site de Cahors et comprennent l'engouement que peut procurer le retour réussi de la plasmaphérèse sur le site mais ils voient aussi les dérives qui se sont installées sur d'autres sites en termes de conditions de travail et d'impacts sur la santé au travail.

Et c'est bien là qu'est le rôle des représentants du personnel : savoir anticiper les évolutions à venir et les conséquences futures sur les conditions de travail et la conciliation vie privée vie professionnelle.

Sont prévues dans ce projet à moyen terme sur toutes les Maisons du Don : une augmentation de l'amplitude des journées, du travail en soirée, du travail le samedi et, c'est évident, une organisation tendant vers 4 machines de plasmaphérèse par IDE et une « saturation » des rendez-vous ! Pour preuve, le CSE est informé ce jour sur l'ajout d'automates de plasmaphérèse sans changement d'horaires sur les sites de Nîmes, Albi, Auch, Montauban et Rodez.

Une question essentielle demeure toujours sans réponse : les plasmas prélevés par l'EFS servent-ils prioritairement pour les patients français comme l'affirment les communications institutionnelles ?

En l'absence de volet social dans le projet d'accélération de l'Ambition Plasma, et en l'absence d'une politique claire de l'État et de l'EFS concernant la souveraineté sanitaire en médicaments dérivés du plasma, les représentants CFDT, dans le respect de leur mandat au CSE, leur engagement syndical et en cohérence avec leurs positions au national et en région sur ces sujets, émettront un avis défavorable.